

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous devrions, d'après moi, demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions, car cette déclaration est vraiment importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député l'a déjà proposé, et cela ne peut se faire sans le consentement unanime de la Chambre. Il est évident qu'il n'y a pas consentement unanime, mais la Chambre peut consentir à ce que le ministre lise ce document assez long maintenant, sans revenir à l'appel des motions. La Chambre est-elle d'accord?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ce côté-ci de la Chambre a donné son consentement unanime. J'aimerais savoir qui s'est opposé au ministre dans son propre parti.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous ne pouvons pas discuter de ce rappel au Règlement trop longtemps. La Chambre consent-elle à ce que le ministre lise le document pour répondre à la question?

Des voix: D'accord.

M. MacInnis: Pour ce qui est du moment opportun...

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cap-Breton-Sud a-t-il des objections à ce qu'on propose?

M. MacInnis: Non, je n'ai pas d'objection. (*Exclamations*)

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ces jours derniers...

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand j'ai dit que je n'avais pas d'objection, cela a semblé amuser le parti libéral. J'estime que le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a droit à une réponse. Lorsque le ministre a proposé de revenir à l'appel des motions, un membre de son propre parti a refusé d'y consentir. Riez de cela maintenant. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ces jours derniers, le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a posé des questions au sujet de la situation de la main-d'œuvre au terminus du service de transbordeurs du National-Canadien qui relie North Sydney à Terre-Neuve. On a annoncé, en 1965, des modifications au service de transbordeurs. On

[M. l'Orateur.]

prévoyait alors que cela entraînerait le déplacement de 500 à 700 débardeurs de North Sydney.

Le gouvernement a donc décidé d'étudier la situation dans le cadre de son programme de services consultatifs sur la main-d'œuvre. Jusqu'ici, plusieurs centaines de personnes ont reçu des conseils sur les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux. Environ 150 hommes ont suivi ou suivent des cours intensifs de recyclage; près de 80 ont accepté un autre emploi au National-Canadien, et une centaine d'autres ont trouvé un emploi ailleurs.

Nous poursuivons, bien entendu, nos efforts en collaboration avec la société et le syndicat. Nos agents de la main-d'œuvre sont sur les lieux et font tout leur possible pour aider les intéressés. La solution n'est pas facile dans certains cas. La compagnie a offert plus de 1,000 emplois, mais les hommes hésitent à abandonner leur domicile. Le comité consultatif a retenu les services de spécialistes de la motivation pour tenter de surmonter ces difficultés.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à cette déclaration, selon la formule habituelle?

M. l'Orateur: Évidemment non. Le député devrait poser une question supplémentaire. Il sait qu'il ne peut pas répondre à la déclaration.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Ma foi, j'ai fait de mon mieux. Comme le ministre ne nous a rien dit ce matin que nous ne sachions déjà—nous nous réjouissons des efforts déjà faits et félicitons les chefs syndicaux d'avoir pris l'initiative de ces cours et de ce recyclage, etc.—je demande au ministre si le gouvernement n'a pas d'autre programme pour assurer à ces gens des emplois dans la région immédiate, vu qu'ils hésitent à émigrer?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, tous nos programmes ont été rendus publics et ils sont bien connus, je pense. Nous avons des services consultatifs, des services de placement, des programmes de mobilité de la main-d'œuvre et des programmes de recyclage. Ce sont des programmes connus et ce sont les seuls remèdes dont nous disposons pour rétablir cette situation.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le programme de mobilité de la main-d'œuvre est son atout principal? La seule solution consiste-t-elle à attirer les gens hors de la région?